



SNUDI FO 77

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière
2 rue de Varenne 77000 Melun
Tel/fax : 0164871261/ 0755616742 - fo77snudi@gmail.com

Romain Mahler
Secrétaire départemental adjoint du SNUDI-FO 77

à

Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Le 15/10/2026

Objet : Elections professionnelles : les directeurs d'école ne sont pas des chauffeurs-livres

Madame l'inspectrice d'académie,

Par courriel du 12 octobre 2026, les directeurs d'école de Seine et Marne ont été invités à récupérer, auprès de leur circonscription, les affiches relatives aux élections professionnelles, afin de procéder à leur affichage au plus tard le mardi 13 octobre. Cette demande nous interpelle à deux titres.

Madame l'Inspectrice, permettez-nous de vous rappeler que les directeurs d'école ne sont pas des chauffeurs-livres.

Dans une rentrée particulièrement difficile, marquée par les dysfonctionnements informatiques, le manque criant d'AESH et une pénurie de remplaçants qui laisse quotidiennement plus d'une centaine de classes sans enseignant les contraignant à répartir les élèves, les directeurs sont déjà soumis à une surcharge de travail considérable.

Après avoir été sollicités pour assurer la manutention et l'acheminement des livrets d'évaluations nationales, puis, dans certaines circonscriptions, pour récupérer les clés OTP, voilà que les directeurs d'école, qui restent statutairement des professeurs des écoles, sont de nouveau sommés d'assurer, avec leur véhicule personnel, une mission de livraison qui ne relève aucunement de leurs obligations. Pour le SNUDI-FO 77, cette situation n'est pas acceptable.

Plus grave encore, ces déplacements sont imposés **sans aucun ordre de mission**, privant ainsi les personnels d'un cadre administratif clair, notamment en matière de couverture des risques liés à leurs déplacements professionnels et de prise en charge des frais engagés.

Sur quelle base ces déplacements pourraient-ils être effectués ? Dans quel cadre les personnels pourraient-ils obtenir le remboursement de leurs frais kilométriques ? Et surtout, **au titre de quelles obligations de service ce temps de livraison pourrait-il être décompté des 108 heures annualisées ?**

Les directions d'école n'ont pas vocation à devenir des agents de livraison, ni à mettre leur véhicule personnel à disposition de l'administration pour assurer des tâches étrangères à leurs missions.

Le SNUDI-FO 77 exige que les missions confiées aux personnels respectent leur cadre statutaire et que toute demande de déplacement professionnel fasse l'objet d'un cadre administratif défini, garantissant leur protection et la prise en charge des frais inhérents.

L'Éducation nationale en est-elle désormais à économiser le prix d'un envoi postal en faisant supporter aux directeurs le coût du carburant et des déplacements ?

En outre, plus précisément, nous sommes particulièrement préoccupés par les conditions d'organisation de ces élections.

L'affichage de ce document constitue-t-il une obligation susceptible d'avoir des conséquences sur la régularité du scrutin ? Si tel est le cas, comment justifier des délais aussi contraints et une distribution laissée à la charge des directeurs ?

Pour le SNUDI-FO 77, il appartient à l'administration, et non aux directeurs d'école, de garantir les conditions matérielles nécessaires à la bonne organisation des élections professionnelles.

Nous vous demandons donc de faire procéder à l'acheminement des affiches directement dans les écoles, de clarifier leur caractère obligatoire et les conséquences éventuelles d'un défaut d'affichage, et de ne faire peser aucune responsabilité sur les directeurs empêchés de les récupérer dans les délais imposés.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à cette demande, nous vous prions de croire, Madame l'inspectrice d'académie, en l'assurance du respect des droits statutaires des professeurs des écoles que nous représentons.

Romain Mahler